

FIDUCIE DE SOINS DE SANTÉ AU BÉNÉFICE DES MEMBRES (FSSBM) DE L'AEFO

L'AEFO doit pourvoir à deux postes d'administratrice ou d'administrateur au conseil d'administration (CA) de la Fiducie de soins de santé au bénéfice des membres (FSSBM) de l'AEFO.

La FSSBM fournit de l'assurance collective aux enseignantes et enseignants membres de l'AEFO. Son conseil d'administration (CA) doit, entre autres :

- S'occuper des intérêts des enseignantes et des enseignants qui sont membres de l'AEFO.
- Surveiller et gérer les finances de la FSSBM pour assurer sa viabilité.

Pour les rencontres du CA de la FSSBM, les frais de libération, de transport, d'hébergement et de repas sont assumés par la FSSBM.

Date limite pour postuler : 30 septembre 2025.

Mandat

Il s'agit d'un mandat de trois ans (renouvelable).

Critères d'admissibilité

Le poste vous intéresse? Parmi les critères recherchés, vous devez :

1. Être membre de l'AEFO ou déjà avoir été membre de l'AEFO.
2. Démontrer un excellent niveau de connaissance et de compréhension des pratiques et procédures d'un conseil d'administration, des éléments essentiels à une bonne gouvernance, ainsi qu'une bonne connaissance et compréhension de l'éthique.
3. Démontrer des compétences ou de l'expertise dans la révision de contrat, en finance et comptabilité ou en assurance collective.

Trousse de renseignements

Les membres de l'AEFO intéressés à postuler peuvent obtenir une trousse de renseignements en communiquant avec Mireille Proulx à mproulx@aefo.on.ca.

Sommaire du rôle des administratrices et administrateurs de la FSSBM

- Contribuer au travail du conseil d'administration, ainsi qu'à la réussite de la FSSBM.
- Voir aux intérêts des bénéficiaires de la FSSBM, c'est-à-dire les membres de l'AEFO et de leur famille.
- Participer à toutes les réunions du conseil d'administration et prendre connaissance de l'information donnée au préalable.
- Prendre des décisions sur des questions actuelles.

- Lire, interpréter et identifier les questions pertinentes dans des rapports financiers pour comprendre la condition financière de la FSSBM et les risques qui pourraient menacer sa santé financière.

Compétences et habiletés

- Capacité d'influencer les discussions tout en obtenant des solutions par consensus.
- Capacité de garder le cap sur les questions qui nécessitent une décision et sur les facteurs pertinents à cette décision.
- Capacité d'exercer un jugement indépendant, sans laisser des relations avec l'AEFO ou une unité de négociation interférer avec la capacité d'agir dans l'intérêt des membres de la FSSBM.
- Comprendre son rôle et ses responsabilités par opposition aux rôles que jouent le personnel, les conseillères ou conseillers et les fournisseurs de services de la FSSBM.
- Comprendre la fonction de vérification, son but et ses pratiques, et assumer la responsabilité de surveillance de ce processus.
- Assumer la responsabilité de la surveillance des risques relatifs à la FSSBM et s'assurer que des pratiques efficaces de gestion des risques sont en place.

Si ce défi vous intéresse, veuillez faire parvenir une lettre de présentation et un curriculum vitae **avant 16 h, le 30 septembre 2025**, à l'attention de Mireille Proulx à mproulx@aefo.on.ca.